

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie de Bretagne
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Ouest

**Décision n° 1608 du 14 janvier 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest**

NOR : INTJ1900580S

Le commandant de la région de gendarmerie de Bretagne et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 51561 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828614S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} février 2019 :

Munier Nicolas NIGEND : 153 120 NLS : 8 010 977

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} février 2019 :

Vivier Laurent NIGEND : 147 411 NLS : 8 005 097

Fatoux Eddy NIGEND : 149 406 NLS : 8 007 240

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} février 2019 :

Le Callon Stéphane NIGEND : 145 687 NLS : 8 004 043

Cadiou Olivier NIGEND : 309 370 NLS : 8 091 775

Falaise Ludovic NIGEND : 161 007 NLS : 8 017 836

Lhommedé Thierry NIGEND : 141 263 NLS : 8 001 169

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} février 2019 :

Dupouy Ludovic NIGEND : 327 719 NLS : 8 116 198

Pluquet Cyril NIGEND : 313 533 NLS : 8 109 093

Le Martret Erwan NIGEND : 357 329 NLS : 6 722 537

Lecomte Valentin NIGEND : 338 710 NLS : 8 135 082

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 14 janvier 2019.

*Le général de corps d'armée,
commandant la région de gendarmerie de Bretagne
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest,*
A. PIDOUX